

Montrouge, le 24 juin 2022

Nouveaux facteurs de risque relatifs au Plan à moyen terme « Ambitions 2025 » annoncé par Crédit Agricole S.A. le 22 juin 2022¹

Suite à l'annonce par Crédit Agricole S.A. de son nouveau Plan à moyen terme « Ambitions 2025 » le 22 juin 2022 (le « **Plan moyen terme 2025** »), Crédit Agricole S.A. attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risque suivants relatifs à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025.

¹ Ce communiqué de presse annule et remplace le communiqué de presse intitulé « Modification des facteurs de risque du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole S.A. » publié le 23 juin 2022 par Crédit Agricole S.A.. Les facteurs de risque du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole S.A. ne sont pas modifiés par le présent communiqué qui a pour objet d'attirer l'attention des investisseurs sur de nouveaux facteurs de risque faisant suite à l'annonce par Crédit Agricole S.A. de son nouveau Plan à moyen terme « Ambitions 2025 » le 22 juin 2022. Le texte des facteurs de risque reste inchangé.

Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme 2025

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à moyen terme à horizon 2025 : « Ambitions 2025 » (le « **Plan moyen terme 2025** »). Le Plan moyen terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs de leurs marchés respectifs. Le Plan moyen terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (ROI >10% en 3 ans). Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan moyen terme 2025, Crédit Agricole S.A. ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie as-a-service, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine.

Le Plan moyen terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers portant notamment sur le coefficient d'exploitation, le résultat net, la rentabilité sur fonds propres et les ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de Crédit Agricole S.A.. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole S.A. sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, et notamment si l'un ou plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section se réalisait. À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. poursuit les objectifs suivants, présentés dans le Plan moyen terme 2025 : atteindre à fin 2025 un résultat net part du Groupe supérieur à 6 milliards d'euros ; maintenir un plafond de coefficient d'exploitation sur toute la durée du Plan moyen terme 2025 à 60 %, qui sera ramené à 59% lorsque la réforme IFRS17 aura été mise en œuvre ; atteindre une rentabilité sur capitaux propres tangibles (ROTE) supérieur à 12 % à fin 2025 ; cibler tout au long du Plan moyen terme 2025 un ratio CET1 à 11 % et un plancher à tout instant de 250 points de base au-dessus des exigences SREP (en poursuivant une stratégie d'optimisation du compartiment de capital AT1). Le Plan moyen terme 2025 prévoit également une cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole SA à hauteur de 50% en numéraire, et ce même en cas de fluctuation du ratio de CET1 autour de la cible fixée dans le Plan moyen terme 2025. En 2023, Crédit Agricole S.A. a en outre l'intention de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale de ses actionnaires le versement additionnel de 0,20€ par action qui n'avait pas été distribué au titre du dividende 2019.

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, le Groupe Crédit Agricole adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Pour le climat, le Groupe inscrit son action dans la contribution à la neutralité carbone planétaire d'ici 2050. Le Crédit Agricole a initié fin 2021 un important chantier méthodologique visant à définir des trajectoires de décarbonation pour dix secteurs de l'économie financés par la banque, applicables à chaque métier et chaque entité. Ces dix secteurs représentant 75 % des émissions mondiales de carbone et 60 % des encours du Groupe. Les travaux reposent sur le scénario Net Zéro Emissions de l'Agence internationale de l'énergie et adoptent les principes de l'Alliance du secteur financier de Glasgow visant à tracer la voie d'un désengagement progressif des actifs aux plus fortes émissions de CO2. Cette voie est complexe. Elle requiert un dialogue renforcé avec les clients du Groupe afin de permettre la décarbonation de l'économie tout en évitant un choc social.

D'ores et déjà, le Groupe Crédit Agricole a tracé sa trajectoire de désengagement progressif du secteur Pétrole et Gaz en fixant une cible de réduction des émissions de CO2 liées au financement de ce secteur de 30 % en valeur absolue entre 2020 et 2030. Nous nous engageons également à soutenir la décarbonation du secteur de l'automobile en diminuant l'intensité carbone de notre portefeuille sectoriel de moins 50 % sur cette même période (portefeuilles Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance et Crédit Agricole Leasing & Factoring).

En ce qui concerne l'objectif de réduction de notre empreinte carbone propre, scope 1 et 2 (énergies, flotte et déplacements professionnels) il a été fixé à moins 50 % également d'ici 2030.

Les trajectoires sectorielles dont nous allons poursuivre la définition et la publication, en 2022 et en 2023, seront accompagnées de plans d'actions destinés à garantir leur mise en œuvre. En ce qui concerne le secteur pétrole et gaz, le plan d'actions passera notamment par l'adoption d'une nouvelle politique, en ligne avec les recommandations de l'Alliance du secteur financier de Glasgow pour le NetZéro.

En parallèle, le Crédit Agricole accélère son soutien aux énergies renouvelables en visant une croissance de 60 % de l'exposition aux énergies bas carbone pour CACIB d'ici 2025 et l'atteinte de 14 GW de capacité installée via les investissements de Crédit Agricole Assurances en 2025.

Pour aller plus loin, le Groupe Crédit Agricole se structure et lance deux nouveaux métiers :

- Crédit Agricole Transitions & Energies, pour rendre les transitions énergétiques accessibles à tous,
- Crédit Agricole Santé & Territoires pour faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole et donc à celle de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Plus généralement, le succès du Plan moyen terme 2025 repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025 devraient pouvoir être atteints, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan

moyen terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan moyen terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si Crédit Agricole S.A. n'était pas en mesure de réaliser les objectifs définis dans le Plan moyen terme 2025 (en totalité ou en partie), sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à moyen terme à horizon 2025 : « Ambitions 2025 » (le « **Plan moyen terme 2025** »). Le Plan moyen terme 2025 s'appuie sur la puissance du modèle de développement du Groupe Crédit Agricole, fondé sur la relation globale et durable au service de tous les clients, sur tous les territoires, et à travers tous les canaux. Ce développement se fonde également sur des métiers qui poursuivent leur propre dynamique de développement et sont devenus des leaders et des consolidateurs de leurs marchés respectifs. Le Plan moyen terme 2025 s'appuie également sur la stratégie de croissance organique du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe vise ainsi un million de clients supplémentaires en banque de proximité d'ici 2025 et entend augmenter l'équipement des clients en assurances de protection, solutions d'épargne et en immobilier. Il ambitionne d'élargir et d'adapter ses offres (plus accessibles, plus responsables et plus digitales) afin d'accompagner des nouveaux univers de besoin. En complément, la stratégie de partenariats et d'acquisitions ciblées se poursuivra, dans le respect des contraintes de rentabilité (ROI >10% en 3 ans). Crédit Agricole S.A. a ainsi pour objectif de nouer de nouveaux partenariats de distribution avec des acteurs financiers, ainsi que des partenariats industriels et technologiques. Dans le cadre du Plan moyen terme 2025, Crédit Agricole S.A. ambitionne par ailleurs de développer ses métiers mondiaux, d'accélérer sa croissance sur les métiers transverses que sont les paiements, l'immobilier, les banques digitales et la technologie as-a-service, et d'accélérer la transformation technologique, digitale et humaine.

Le Plan moyen terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers portant notamment sur le coefficient d'exploitation, le résultat net, la rentabilité sur fonds propres, les ratios d'adéquation des fonds propres, et la liquidité. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, et notamment si l'un ou plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section se réalisait. À titre d'exemple, l'objectif est d'atteindre à horizon 2025 un niveau de ratio CET1 pour le Groupe Crédit Agricole supérieur ou égal à 17%, et un niveau de TLAC pour le Groupe Crédit Agricole supérieur ou égal à 26% (hors dette senior préférée éligible). Par ailleurs, la cible de Position de Ressources Stables fixée dans le Plan moyen terme 2025 entre 110 et 130 milliards d'euros permettrait de respecter largement l'exigence réglementaire portant sur le ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio ou NSFR).

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, le Groupe Crédit Agricole adopte une démarche pour une transition climatique juste qui préserve la cohésion sociale et territoriale. Cette démarche repose sur trois axes prioritaires : agir pour le climat, renforcer la cohésion sociale, en agissant notamment pour un accès égalitaire aux soins, et réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Pour le climat, le Groupe inscrit son action dans la contribution à la neutralité carbone planétaire d'ici 2050. Le Crédit Agricole a initié fin 2021 un important chantier méthodologique visant à définir des trajectoires de décarbonation pour dix secteurs de l'économie financés par la banque, applicables à chaque métier et chaque entité. Ces dix secteurs représentant 75 % des émissions mondiales de carbone et 60 % des encours du Groupe. Les travaux reposent sur le scénario Net Zéro Emissions de l'Agence internationale de l'énergie et adoptent les principes de l'Alliance du secteur financier de Glasgow visant à tracer la voie d'un désengagement progressif des actifs aux plus fortes émissions de CO2. Cette voie est complexe. Elle requiert un dialogue renforcé avec les clients du Groupe afin de permettre la décarbonation de l'économie tout en évitant un choc social.

D'ores et déjà, le Groupe Crédit Agricole a tracé sa trajectoire de désengagement progressif du secteur Pétrole et Gaz en fixant une cible de réduction des émissions de CO2 liées au financement de ce secteur de 30 % en valeur absolue entre 2020 et 2030. Nous nous engageons également à soutenir la décarbonation du secteur de l'automobile en diminuant l'intensité carbone de notre portefeuille sectoriel de moins 50 % sur cette même période (portefeuilles Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance et Crédit Agricole Leasing & Factoring).

En ce qui concerne l'objectif de réduction de notre empreinte carbone propre, scope 1 et 2 (énergies, flotte et déplacements professionnels) il a été fixé à moins 50 % également d'ici 2030.

Les trajectoires sectorielles dont nous allons poursuivre la définition et la publication, en 2022 et en 2023, seront accompagnées de plans d'actions destinés à garantir leur mise en œuvre. En ce qui concerne le secteur pétrole et gaz, le plan d'actions passera notamment par l'adoption d'une nouvelle politique, en ligne avec les recommandations de l'Alliance du secteur financier de Glasgow pour le NetZéro.

En parallèle, le Crédit Agricole accélère son soutien aux énergies renouvelables en visant une croissance de 60 % de l'exposition aux énergies bas carbone pour CACIB d'ici 2025 et l'atteinte de 14 GW de capacité installée via les investissements de Crédit Agricole Assurances en 2025.

Pour aller plus loin, le Groupe Crédit Agricole se structure et lance deux nouveaux métiers :

- Crédit Agricole Transitions & Energies, pour rendre les transitions énergétiques accessibles à tous,
- Crédit Agricole Santé & Territoires pour faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir.

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Plus généralement, le succès du Plan moyen terme 2025 repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan moyen terme 2025 devraient pouvoir être atteints, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme 2025 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan moyen terme 2025 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si les objectifs définis dans le Plan moyen terme 2025 n'étaient pas réalisés (en totalité ou en partie), la situation financière et les résultats du Groupe Crédit Agricole pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

AVERTISSEMENT

Dans le présent communiqué, « **Groupe Crédit Agricole** » signifie l'ensemble constitué par Crédit Agricole S.A. (la société mère et la société cotée), et ses filiales consolidées directes et indirectes au sens de l'article L. 233-3. du Code de Commerce, les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel, les Caisses Locales de Crédit Agricole et leurs filiales directes et indirectes respectives.

Ce communiqué peut comporter des informations et considérations prospectives sur Crédit Agricole S.A. et sur le Groupe Crédit Agricole liées aux tendances.

Ces informations et considérations intègrent des projections financières et des considérations et les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles elles s'appuient, des affirmations relatives aux projets, aux objectifs et attentes au regard des opérations, produits et services futurs ainsi que des considérations relatives aux performances futures. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénario fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas et des incertitudes, difficiles à prévoir qui pourraient conduire au fait que les résultats réels soient substantiellement différents de ceux présentés, sous-entendus ou découlant des informations et considérations prospectives mentionnées. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment pour les calculs des valeurs de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs de risques et de ces incertitudes avant de fonder son propre jugement.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A. :

Charlotte de Chavagnac	+ 33 1 57 72 11 17	charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand	+ 33 1 57 72 19 43	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777	relation@actionnaires.credit-agricole.com (numéro d'appel gratuit France uniquement)

Clotilde L'Angevin	+ 33 1 43 23 32 45	clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug	+ 33 1 57 72 03 75	fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna	+ 33 1 43 23 55 51	nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leila Mamou	+ 33 1 57 72 07 93	leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info